



BONSAI CLUB DU GRESINAUDAN

REGELEMENT INTERIEUR

L'adhésion au club est fixée à 10€ pour 2020/2021, toute personne désirant en faire partie devra s'acquitter de cette somme (sauf mineur accompagnant un adulte). Le montant pourra être révisé par le conseil d'administration et approuvé par l'AG.

La cotisation est fixée à 40€ pour 2020/2021. Le montant pourra être révisé par le CA et approuvé par l'AG. Elle sera due par famille. Elle donne droit aux cours, à la fourniture de terre, de matériel et la possibilité de faire des commandes groupées.

La bibliothèque est à la disposition des adhérents sous réserve d'une caution fixée à 40€.

Les adhérents devront participer à la mise en place de la salle et au nettoyage de celle-ci à la fin des séances.